



NÉGOCIATIONS SALARIALES DES PROPOSITIONS EMPLOYEURS À REVOIR

Le 22 septembre se déroulera une seconde séance de négociation portant sur les mesures salariales 2023.

Lors de la séance précédente, les employeurs avaient proposé :

- Augmentation du Salaire National de Base (SNB) : + 1,3 %
- Taux d'Avancements Individuels au Choix (AIC) : 0,9 %

À cela, les employeurs ont fait part d'une possibilité d'appliquer l'augmentation de 1 % du SNB au 1^{er} juillet 2022 au lieu du 1^{er} octobre 2022 comme le prévoyait leur décision unilatérale.

FO a clairement exprimé aux représentants des employeurs que les personnels attendaient plus, et que les mesures proposées ne permettaient pas de pallier la perte du pouvoir d'achat à laquelle doit faire face le personnel.

FO Énergie attend de nouvelles propositions de mesures salariales pour 2023.

C'est ce qu'attend le personnel.

C'est la raison pour laquelle FO Énergie propose à l'interfédérale une mobilisation le 22 septembre avec Arrêt de Travail et soutiendra toutes initiatives locales contribuant aux rapports de force.

